

Partez serein cet été avec l'Opération tranquillité vacances (OTV)

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Il s'agit d'un dispositif national géré par la Gendarmerie. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies. Comment vous inscrire ?

• s'inscrire en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>,

• à l'aide de ce formulaire :

- auprès de la Brigade de Gendarmerie de Chantilly,

- en l'adressant à police-municipale@gouvieux.fr.

• pour les personnes ne disposant pas d'internet, en prenant rendez-vous avec la Police Municipale, police-municipale@gouvieux.fr ou à l'accueil de la mairie au 03 44 67 13 13.

Brigade de :

Commune concernée :

DEMANDEUR

NOM : ÉPOUSE : PRÉNOM :

Date et lieu de naissance :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

DOMICILE (N°, Voie, Lieu-dit,...)

Adresse :

Code postal : Ville :

Habitation équipée d'une alarme ? Si oui, indiquer le code :

Code d'entrée de la résidence :

Animaux au domicile :

Présence d'équipements particuliers :

L'habitation est-elle isolée ?

PÉRIODE(S) D'ABSENCE(S)

Du : Au :

Du : Au :

PERSONNE À AVISER (N° - Voie - Lieu-dit,...)

NOM : PRÉNOM :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Possède-t-elle les clés ? :

Effectuera-t-elle des passages au domicile ? Si, oui préciser :

Date :

Signature du demandeur :

En demandant votre inscription vous consentez à ce que vos données personnelles (état-civil, nationalité, profession, photographies, adresses physiques, numéros de téléphone, adresse électronique, nombre de personnes au domicile) soient traitées pour permettre une intervention adaptée des gendarmes. Ces données sont conservées pour une durée maximale de 2 ans. Elles ne sont accessibles qu'aux militaires de la gendarmerie nationale autorisés. Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et à la limitation, vous devez vous adresser à² en accompagnant votre demande d'une copie d'une pièce d'identité. Ce traitement est contrôlé par le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur (Délégué à la protection des données - ministère de l'intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08). Vous pouvez aussi adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07).

¹ Rayer la ou les mentions inutiles

² Indiquer l'adresse postale et électronique de la brigade